



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 29 septembre 2021 à 11h30 au Centre culturel et communautaire située au 350 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Denis Desautels, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Denis Desautels	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no : 1
Daniel Kempa	cons. au poste no : 2
Christiane Légaré	cons. au poste no : 3
Jacques Hébert	cons. au poste no : 4

Assiste également à la réunion mesdames Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Caroline Champoux, directrice générale adjointe et greffe.

Ouverture et mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

242-09-2021

Les membres du conseil étant tous présents et votant individuellement de vive voix, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

Adoption de l'ordre du jour

243-09-2021

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Mot de bienvenue du président

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

1. Réseau routier - transport

1.1 Autorisation de demande d'aide financière Programme d'aide à la voirie locale, Volet redressement et accélération

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Réseau routier – transport

1.1 Autorisation de demande d'aide financière Programme d'aide à la voirie locale, Volet redressement et accélération

244-09-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, madame Nathalie Paquet agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, et appuyée par monsieur Daniel Kempa, et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ET

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le suivi de la présente résolution et de signer tous les documents en lien avec cette demande.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 11h32.

245-09-2021



No de résolution
ou annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 SEPTEMBRE 2021**

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Denis Desautels
Maire

Nathalie Paquet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné Denis Desautels, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Desautels
Maire



No de résolution
ou annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 SEPTEMBRE 2021**

